



## Prestations

Le centre de ressources biologiques - CRB Santé apporte son expertise et ses compétences pour la mise à disposition de ressources biologiques et données biocliniques de qualité



Déstockage d'échantillons à -80°C



Déstockage d'échantillons à -150°C



Déstockage d'échantillons en azote liquide



Dosages des produits dérivés au Qubit



Stockage des échantillons à -80°C



Stockage des échantillons en azote liquide



Préparation d'une mise à disposition d'échantillons biologiques



Préparation d'une mise à disposition d'échantillons biologiques



Préparation d'une mise en collection



Préparation des produits dérivés sur Starlet-Hamilton





## Mise en place d'une collection


La demande de création d'une collection doit être effectuée via un **formulaire dédié** et adressée soit directement au responsable de site concerné, soit aux coordonnateurs du centre de ressources biologiques - CRB Santé (voir rubrique "[Équipe](#)").

Elle est examinée par le bureau qui évalue la faisabilité, vérifie la conformité avec les exigences légales, établit une estimation des surcoûts, et la transmet au comité de pilotage pour validation. Un simple cahier des charges, ou une convention selon les cas, est établi entre le porteur de projet et le CRB Santé. La collection peut alors démarrer.

### 📄 TÉLÉCHARGER

- > [Formulaire demande de mise en place de collection](#)
- > [Catalogue des collections](#)
- > [Cahier des charges collection](#)

## Mise en place d'une étude clinique

Ces demandes sont gérées en partenariat étroit avec la [direction de la recherche et de l'innovation du CHU](#) ou le [bureau des études cliniques du CLCC Eugène Marquis](#)  (faisabilité, convention, surcoûts...). Elles concernent des demandes de prestations par des organismes académiques et industriels.

## Mise à disposition de ressources biologiques

La demande de ressources biologiques et/ou données associées doit être effectuée via le **formulaire dédié** et adressée soit directement au responsable de site concerné, soit aux coordonnateurs du CRB Santé (voir rubrique "[Équipe](#)").

- > Si la demande est faite par l'initiateur de la collection ou le promoteur de l'étude clinique, le CRB Santé s'assure que la demande est en accord avec le projet initial.
- > Si la demande est faite par un utilisateur externe, l'avis de l'initiateur de la collection est demandé avant toute mise à disposition. Un devis sera établi pour cette prestation.

### TÉLÉCHARGER

- > [Formulaire demande de mise à disposition de ressources biologiques](#)
- > [Catalogue des collections](#)



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE